

ASSOCIATION AMICALE DES MAIRES ET ADJOINTS DE LA SARTHE

Siège social :
HOTEL DES COMMUNES
72000 LE MANS

Le Président,
MARC JOULAUD

Le Mans, le 8 janvier 2015

MJ/TD/2

Madame, Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les conseillers communautaires,
Madame, Monsieur le Directeur des services,

Dans la perspective annoncée d'une nouvelle organisation territoriale et au moment où les communes et leurs intercommunalités sont appelées à faire des efforts financiers sans précédent, la création volontaire de communes nouvelles peut être une voie permettant de renforcer le rôle et la place des communes et de maintenir leur capacité d'intervention au service de la population.

En partenariat avec les services de l'AMF Paris, nous vous proposons **une réunion d'information** qui aura pour objet de vous informer et d'échanger sur cette thématique des communes nouvelles. Plusieurs questions seront abordées : qu'est-ce qu'une commune nouvelle ?, pourquoi créer une commune nouvelle ?, comment fonctionne une commune nouvelle ?, ainsi que les aspects financiers et fiscaux.

Aussi, nous vous convions à une réunion d'information :

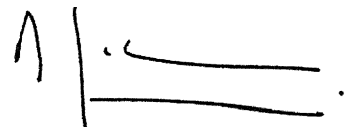
Le Lundi 2 février 2015 de 14 h 00 à 17 h 00

**A la salle de l'espace culturel l'Eolienne
67 rue des Collèges à Arnage**

***En présence de Marie-Cécile GEORGES
Responsable du Pôle Intercommunalité de l'Association des Maires de France***

Je vous prie de croire, Mesdames, Messieurs, à l'assurance de mes sentiments
les meilleurs.

Le Président,



Marc JOULAUD